

Lettre de Jean Chauvel à Christian Pineau concernant la nationalisation du canal de Suez (Londres, 27 juillet 1956)

Légende: Le 27 juillet 1956, Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, informe Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, de la réaction britannique à la nationalisation unilatérale de la Compagnie du canal de Suez.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1956, 1er juillet-23 octobre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 697 p. p. 165-167.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_chauvel_a_christian_pineau_concernant_la_nationalisation_du_canal_de_suez_londres_27_juillet_1956-fr-8288fc91-0761-4afb-a64f-5dboa394183c.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Lettre de Jean Chauvel à Christian Pineau (Londres, 27 juillet 1956)

T. nos 3006 à 3015. Priorité absolue.

Londres, 27 juillet 1956, 4 h. 45.

Très secret. Réserve.

(Reçu : 5 h.)

J'ai été convoqué ce soir à 23 heures au domicile du Premier ministre. J'y ai trouvé réunis, outre Sir Anthony Eden, le lord Chancelier, lord Salisbury, M. Selwyn Lloyd, lord Home, le ministre de la Guerre, lord Mountbatten et un représentant de l'ambassade des États-Unis.

Sir Anthony Eden m'a instruit des nouvelles qui commençaient à arriver sur la décision prise par Nasser de se saisir du Canal et sur la loi égyptienne promulguée à cet effet.

Nous avons procédé à un examen de la situation juridique de la Compagnie, société égyptienne régie par la loi égyptienne et ne disposant, d'après son contrat, d'aucune garantie juridictionnelle, ni de clause d'arbitrage. M. Georges Picot se trouvant à Londres, je l'ai fait venir pour me donner toutes précisions sur ces points. Nous nous sommes ensuite référés au préambule de la convention de 1888 ⁽¹⁾ et à la clause de la convention de Montreux relative aux engagements pris par l'Égypte à l'égard des intérêts économiques étrangers ⁽²⁾.

J'ai fait alors observer que la question se présentait, pour la Compagnie, sous l'angle juridique, mais que pour nos gouvernements, elle était essentiellement politique. Sir Anthony Eden a abondé dans mon sens et marqué qu'il considérait cette affaire comme une épreuve de force que nous ne pouvions permettre à Nasser de gagner.

Passant aux mesures à prendre, le Premier ministre a invité lord Mountbatten, à titre de mesure d'urgence, à prendre toutes mesures pour assurer la disponibilité des équipages en service.

Nous avons ensuite examiné la possibilité d'associer à une action à prendre d'autres que nous-mêmes, et tout d'abord le gouvernement américain. Il nous est apparu que l'appel aux signataires de la convention de 1888 serait sans vertu. J'ai suggéré par contre d'atteindre les membres du Commonwealth particulièrement intéressés, en l'espèce l'Inde, le Pakistan, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

À titre immédiat, les membres présents du gouvernement britannique ont arrêté les termes d'un communiqué annonçant des consultations. J'ai suggéré la publication simultanée de ce document à Londres, Paris et Washington. Les Anglais en ont été d'accord et le représentant américain télégraphie en ce sens à Washington. Le moment choisi a été 11 heures pour ménager le temps aux transmissions.

Pour la suite, sir Anthony Eden a marqué très vivement qu'une rencontre à trois sur le plan ministériel lui paraîtrait nécessaire et urgente. La difficulté est que M. Dulles, après la conférence de Panama ⁽³⁾, s'est engagé dans un tour des capitales latino-américaines et ne rentrera à Washington que la semaine prochaine.

Pour permettre de préciser les points à débattre, il a été décidé que, d'une part, lord Home verrait demain matin les quatre représentants du Commonwealth, d'autre part, que M. Selwyn Lloyd, le représentant américain et moi-même nous retrouverions à 17 heures au Foreign Office. L'agenda porte sur les points suivants :

1. Directives à donner aux employés de la Compagnie. Doivent-ils obéir à la réquisition ou s'y refuser ? Le Premier ministre penchait ce soir pour le refus.
2. Action diplomatique à entreprendre tant au Caire qu'après des gouvernements intéressés au transit, tels

que les gouvernements norvégien, hollandais, italien ⁽⁴⁾, etc.

3. Action militaire éventuelle.

Tous les membres du gouvernement britannique présents ce soir prennent de cette affaire la vue la plus sérieuse. Ils souhaitent une action décisive sans en voir clairement les moyens. M. Selwyn Lloyd me disait que la sienne serait de s'assurer du Canal pour lui donner un statut international réel sous garanties physiques et juridiques appropriées.

Nous nous sommes séparés à 2 heures et demie.

Le Cabinet réuni en plénum doit délibérer de cette affaire demain matin. Il est entendu que l'ambassade des États-Unis et moi-même devons nous mettre en contact avec M. Selwyn Lloyd vers midi.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence des directives qu'elle pourrait me faire tenir en cours de matinée.

Il me serait évidemment utile de savoir de quels moyens militaires (j'indique navals) ⁽⁵⁾ nous pourrions éventuellement disposer aux fins d'une action commune.

(1) La convention conclue à Constantinople, le 29 octobre 1888, était destinée à garantir le libre usage du canal de Suez. Son préambule marquait la volonté des signataires (Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Russie, Turquie), de « consacrer par un acte conventionnel l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les puissances le libre usage du canal maritime de Suez et compléter ainsi le régime sous lequel la navigation de ce canal a été placée par le firman de S.M.I. le Sultan en date du 22 février 1866 sanctionnant les concessions de S.A. le Khédivé. »

La convention a été publiée notamment dans : La Documentation française, *Notes et études documentaires, Documents relatif au canal de Suez*, n° 2205, 16 août 1956, 35 p. Cette publication comporte, outre la convention de 1888, les documents essentiels sur le Canal.

(2) Allusion à une convention du 8 mai 1937 abolissant les capitulations en Egypte.

(3) Une conférence solennelle des présidents américains s'était tenue à Panama. Le président Eisenhower, accompagné du secrétaire d'Etat, y était arrivé le matin du 21 juillet. La Conférence s'était terminée dans la nuit du 22 au 23.

(4) D'après un télégramme rectificatif : lire « israélien » au de « italien ».

(5) De même lire : « Il me serait notamment utile de savoir par quels moyens militaires (j'imagine navals) », au lieu de : « Il me serait notamment utile... (j'indique navals) ».